

Gournay-sur-Aronde sous la Révolution (1789-1795)

Jacques BERNET

Gournay-sur-Aronde a gardé la réputation d'une commune hautement révolutionnaire, dans la période 1789-1795. Non seulement à cause de l'intervention, à l'automne 1790, du tribun royen Jean-Noël Babeuf, le futur Gracchus Babeuf de la *conjuración des Egaux* de 1796, dans le fameux conflit des pommes entre la communauté rurale et le seigneur le baron de Baude-Pont-l'Abbé, un épisode désormais bien connu et hautement révélateur¹, mais aussi par la conjonction de toute une série de faits sociaux, politiques, religieux et militaires, qui firent de ce gros bourg, fort de sa position éminemment stratégique sur la route des Flandres, un des lieux géométriques de l'agitation en la période. Ainsi, Gournay fut-il un des principaux foyers du refus de l'impôt indirect en 1790-1791, lors de la non moins célèbre « coalition contre les aydes » animée en Picardie par le même Babeuf. En y regardant de plus près, le fait n'a rien d'étonnant puisque les droits d'aide portaient avant tout sur les vins, et Gournay, site hôtelier par excellence, comptait un nombre appréciable de cabarets, tavernes et hôtels, à l'époque où c'était l'arrêt nocturne obligé des voyageurs, à une journée de poste de la capitale...

Les fonctions comme la société différenciée de ce bourg, largement ouvert aux contacts, expliquent sans doute pour une bonne part sa perméabilité aux troubles, sinon aux idées nouvelles. Mais les choses ne sont pas si simples. Si la fièvre patriotique a pu gagner une partie des habitants, bien et vite informés des événements parisiens ou, après 1792, de la situation du front du nord, il y eut aussi maintes formes de " réactions " contre les changements, qu'il s'agit de la nouvelle organisation religieuse ou des lourdes contributions imposées par et pour l'effort de guerre, en hommes comme en subsistances ou en effets. Si le commerce local a pu tirer profit des incessants mouvements de la première route stratégique de France, la lassitude finit par submerger le gros des habitants, les incitant à réclamer une pause, la paix civile et extérieure, à défaut du retour à un « bon vieux temps », de toutes façons révolu. De cette histoire tumultueuse témoignent des archives locales riches et diverses², qui nous permettent de restituer quelques figures singulières et de décrire des faits et gestes dont la cohérence et l'interprétation ne sont pas toujours évidentes.

¹ Cf. *Annales Historiques Compiègnaises*, N° 10, avril 1980, J. BERNET, « Gournay-sur-Aronde : 4 siècles de luttes paysannes pour la terre (XVI°-XVIII°-XIX° siècle) », p. 21 - 33.

² D'abord et avant tout les délibérations municipales conservées par la commune (registre 1 D 1 couvrant la période 1788-1804), ainsi que les registres de catholicité depuis 1614, des documents de la fabrique, le dénombrement des biens communaux... On trouve aussi de nombreuses références à Gournay dans les fonds départementaux, plus particulièrement dans les séries B, C, L et Q. (cf. infra, sources et bibliographie).

Gournay à la veille de la Révolution

Jusqu'en 1789, Gournay, bourg picard, appartenait au bailliage et à de l'élection de Clermont³, elle-même enclave excentrée de la généralité de Soissons, mais dépendait du grenier à sel de Compiègne et du gouvernement militaire d'Ile-de-France. Au plan religieux, la paroisse, desservie par un curé et un vicaire, relevait du diocèse de Beauvais, archidiaconé de Breteuil, doyenné de Ressons ; l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais était présentateur de la cure. La Révolution devait simplifier cette complexe géographie administrative d'Ancien Régime, en deux étapes : en 1790, Gournay fut rattaché au canton de Monchy et au district de Compiègne ; en 1800 à l'arrondissement du même nom et au canton de Ressons-sur-Matz.

Le bourg comptait un peu plus de 200 feux (194 en 1787, 205 en 1789, 214 en 1790), soit quelque 850 habitants – mais les estimations au cours de la Révolution restent imprécises : les statistiques départementales citent 868 habitants en 1790, 749 en l'an II, 800 en l'an IV⁴ ; le district de Compiègne mentionne 1007 âmes en juin 1791 et le premier dénombrement national de

³ Pour l'essentiel de la communauté, mais aussi du bailliage de Compiègne pour une partie mineure du terroir.

⁴ R. LEMAIRE, *Paroisses et communes de France, Oise*, Paris, E.H.E.S.S., 1976, P. 380.

1801, certes imparfait, devait en recenser 868.

La particularité de cette communauté à dominante agricole et viticole, forte d'un terroir de 1470 ha, était la présence depuis le XVI^e siècle d'un important relais de poste situé sur la route dite des Flandres, voie pavée au XVIII^e siècle grâce à la corvée royale, qui avait pris toute son importance stratégique à la suite des conquêtes de Louis XIV au nord de la France. A une journée de poste de Paris, Gournay était à la fois une étape militaire pour les troupes et un point d'arrêt obligé pour les voyageurs se rendant dans la capitale ou en venant, d'où la présence d'une brigade de maréchaussée et d'une prison (dans l'actuelle mairie) ainsi que d'un nombre appréciable d'auberges et de cabarets permettant d'héberger, restaurer et rafraîchir ceux qui empruntaient quotidiennement cet axe majeur particulièrement fréquenté. Avant et après le jeune Mozart en 1763, bien des hommes et des femmes plus ou moins célèbres ont ainsi transité par Gournay, que cite ainsi incidemment le Conventionnel - proscrit, et futur Directeur La Reveillère-Lépeaux, qui, en l'an II, aurait croisé incognito, le jeune Saint-Just, alors en route pour le front du Nord⁵.

⁵ LE REVEILLERE-LEPEAUX, *Mémoires*.

De ce fait, la population de Gournay comptait, outre une majorité d'agriculteurs (des gros fermiers et laboureurs aux simples manouvriers), un nombre d'artisans et surtout de commerçants dépassant les besoins internes de la communauté : outre l'important relais, tenu par le maître de poste aux chevaux Adrien Chevalier, personnage de premier plan, le bourg abritait une bonne douzaine d'hôtelleries, d'auberges et de cabarets, ces derniers constituant des lieux de rencontre, voire d'agitation.

Gournay dépendait d'une seigneurie, qui avait souvent changé de main à l'époque moderne. Au milieu du XVIII^e siècle, le fief avait été repris par le négociant et économiste d'origine malouine Vincent⁶, intendant de commerce, qui, devenu marquis de Gournay, acheva la construction du château et renouvela les droits et charges de ses vassaux en 1754. Par son testament du 27 juin 1759, il avait réparti ses biens entre ses 4 héritiers, dont Reine Jeanne Françoise Félicité Vincent, épouse de Henri Baude, baron de Pont l'Abbé, lequel récupéra

⁶ Jacques Claude Marie VINCENT (1712-1759) avait épousé Clothilde de Verdun, veuve de Jarets de Vuilbon, seigneur de Gournay. Cf. S. MEYSSONNIER, « Un économiste du XVIII^e siècle, Vincent de Gournay (sur-Aronde), 1712-1759, *Annales Historiques Compiègnaises*, N° 10, 1980, p. 37-65.

l'intégralité du fief en 1770. Le dernier seigneur de Gournay hérita aussi du long contentieux qui opposait, depuis le début du XVI^e siècle, la communauté à son suzerain local, à propos notamment des droits de propriété et d'usage sur quelque 130 ha de marais et pâtis communaux⁷. Le fermier Michel Pracquin, exploitant des terres seigneuriales était en même temps procureur fiscal du fief, Simon Pierre Boucher, futur maire de Gournay en 1792, lieutenant-général du bailliage seigneurial. Le seigneur possédait par ailleurs le presbytère et logeait Nicolas Chary, titulaire de la cure depuis février 1786.

Si une part notable du terroir de Gournay appartenait à la directe seigneuriale (quelque 210 ha de parc, terres, bois et friches, soit plus de 14 % de la superficie communale) les biens de main morte se taillaient aussi la part du lion, avec environ 485 ha, près de 33 % du finage, dont le morceau de choix était la grosse ferme d'Arsonval, propriété de la puissante abbaye d'Ourscamps, et qui comptait entre 800 et 1155 mines de terres, bois et friches⁸, soit de 310 à 445 ha. La propriété paysanne

⁷ Cf. J. BERNET, «Gournay-sur-Aronde : 4 siècles de luttes paysannes pour la terre», art. cité.

⁸ Selon la déclaration des biens ecclésiastiques enregistrée par la municipalité de Gournay, le 25 juin 1790 (1 D 1, délibérations municipales). La série Q. des archives départementales donne les chiffres du tableau ci-contre.

propre représentait donc moins de la moitié de la superficie communale ; toutefois l'exploitation des terres seigneuriales et ecclésiastiques était assurée avant tout par de gros fermiers, véritables «vice-rois» des campagnes du bassin parisien, pour reprendre l'expression de Jean-Marc Moriceau⁹, lesquels devaient profiter des conditions avantageuses de la vente de ces biens nationalisés, de première (clergé) et seconde origine (émigrés) pour en faire l'acquisition au cours de la Révolution.

Le paysage administratif et social de Gournay ainsi esquissé, nous pouvons aborder les événements de la pré-Révolution : la mise en place – tardive – d'une première assemblée municipale, à l'automne 1788¹⁰, dont l'activité se limita pour l'essentiel à la répartition et collecte de la taille ; puis, le 1er mars 1789, l'assemblée générale de la communauté, qui procéda à l'élection de 3 députés¹¹ et à la rédaction d'un cahier de doléances «primaire», reprenant, semble-il, un modèle circulant dans le bailliage de Clermont, qui prônait l'égalité fiscale, la suppression des dîmes et abbayes (cf. infra).

⁹ Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers de l'Île-de-France, XV^e - XVI^e siècles*, Paris, Fayard, 1994. Rééd. 1998.

¹⁰ Arch. Comm ; 1 D1 28 septembre 1788.

¹¹ Le maître de poste A. Chevalier, les laboureurs Marc Michel Lefebvre et Antoine Wattelet.

Structures foncières de Gournay en 1789*

Biens de main morte :

abbaye d'Ourscamps : 4 m. 50 v
5 m. 17 v. de bois
ferme d'Arsonval (Ourscamp) :
- 459 mines de terres
- 338 mines de friches
abbaye de St Quentin de Beauvais :
- 140 mines de terre
Commanderie de Fontene :
- 232 m. de terres et friches
Cure : 10 verges de vigne
Fabrique : 70 m., 17 v., 4 ma.
1 chapelle : 1 m. 8 v.
Total = env. 485 ha.

Biens de l'émigré Baude-Pont-l'Abbé :

- Ferme : 2 m. 58 v.
54 m., 37 v. de terres
226 m, 65 v. bois et friches
- Moulin : 138 v et jardin de
21,75 v.
- Château : 1,5 arpent
- avenues : 4 arpents
- jardin : 2 arpents
- parc : 14 + 60 arpents
- prairie : 35 arpents
- 6 canaux : 6 arpents
Total = env. 210 ha.

Biens de l'émigré Condé :

- Bois : 25,52 ha.
Maison de l'émigré Petitpas
(ex-presbytère) : 1 mine

Mesures de Gournay en 1789

- au nord de l'Aronde :
1 mine de 90 verges = 38,6 a.
1 mancaut de 45 v. = 19,3 a.
v. 1/2 = 9,6 a.

- au sud de l'Aronde :
1 m. de 75 verges = 32,2 a.
t de 120 v. = 51,5 a.

* Source :

A.D. Oise, série Q.

Une vie politique et sociale agitée (1790-1792)

Dès les premières salves de la Révolution, Gournay fut entraîné dans le tourbillon des événements. Le 14 juillet 1789, le bourg connaissait les affres de la disette et la municipalité distribua 150 £ de riz aux pauvres de la commune. Touché à la fin du mois par les troubles de la Grande Peur, dont le tout proche Clermontois fut un des plus actifs foyers¹², Gournay reçut, le 3 août, la prestation de serment civique d'un détachement du régiment de la Reine-dragons, commandé par M. de Sainte-Colombe.

Les premières années de la Révolution furent marquées à Gournay par de vives **tensions sociales**, sur un fond de crise frumentaire persistante et de frustrations, à la mesure des déceptions ayant suivi les espoirs démesurés de 1789.

La nuit du 4 août avait ainsi aboli le principe de « l'antique féodalité », mais les droits seigneuriaux les plus onéreux ou vexatoires, tels ceux dits de « voirie », attribuant la propriété des arbres plantés au bord des chemins aux ci-devant seigneurs, restaient en vigueur, jusqu'au rachat individuel par les anciens

¹² Il s'agit du foyer né à proximité d'Estrées-Saint-Denis et dont un des trajets majeurs emprunta la route des Flandres (G. LEFEBVRE, *La Grande Peur* ; H. DINET)

vassaux. On comprend l'émotion et le soulèvement massif des habitants, en septembre 1790, au moment de la récolte des pommes des dits arbres par le fermier du baron Baude-Pont-L'Abbé. Suite à la plainte pour vol de l'ex-seigneur, le district envoya à Gournay, le 20 octobre, un fort détachement de la Garde Nationale de Compiègne, qui, renforcé par la troupe et la maréchaussée, multiplia arrestations et perquisitions. Le greffier municipal Boitel, accusé d'être « *le principal auteur du désordre qui règne dans notre paroisse ... a témoigné tous les regrets qu'une telle semblable révolution lui faisait* »¹³. Le directoire du district de Compiègne devait attribuer la responsabilité de l'insurrection à quelques « *particuliers (qui) avaient été égarés par des conseils extravagants et pernicious, singulièrement par ceux de M. Babeuf, se disant auteur d'un journal intitulé le Correspondant Picard* »¹⁴. De fait, le tribun de Roye, qui avait des antennes dans le bourg, prit fait et cause pour les villageois, rédigeant une pétition en leur nom dans

¹³ Délibération municipale du 2 novembre 1790.

¹⁴ L 2 m, Délibérations du district de Compiègne, 22 octobre 1790.

le N° 4 de son journal, alors publié à Noyon¹⁵.

Tandis que se poursuivaient les conflits entre la communauté et l'ancien seigneur, à propos notamment de la propriété des marais et prés communaux¹⁶, une autre forme de contestation touchait une grande partie des habitants, plus particulièrement les cabaretiers assujettis aux lourds droits d'« aides » sur les alcools. La grève des impôts indirects avait commencé dès 1789, mais une véritable insurrection anti-fiscale s'étendit à toute la Picardie, suite à la pétition des cabaretiers de Péronne de janvier 1791, réclamant l'abolition définitive des aides. Ce texte, rédigé et diffusé par Babeuf depuis Roye, atteignit l'Aisne, la Somme et l'Oise, en particulier Compiègne, Noyon et leurs alentours : la commune viticole de Ressons-sur-Matz, montra « *beaucoup d'opiniâtreté* » et Gournay connut des « *voies de fait contre les commis* » venus percevoir les arriérés d'impôt, le 4 octobre 1791¹⁷.

¹⁵ V. DALINE, *Gracchus Babeuf, 1785-1794*, Ch. Babeuf et le mouvement agraire de 1790-1792, p. 339-433.

¹⁶ J. BERNET, « Gournay-sur-Aronde, 4 siècles de luttes paysannes... », art. cité.

¹⁷ J. BERNET, « Nouvelles recherches sur la coalition contre les aydes dans l'Oise et la Somme, 1789-1792 », *colloque Babeuf*, Saint-Quentin, 1997.

Cette période fut aussi caractérisée par une très grande **instabilité politique** locale, traduite par une impressionnante succession d'élections et de démissions de la municipalité, en principe émanation des seuls « citoyens actifs » jusqu'à l'été 1792¹⁸.

La forte mobilisation sociale de larges couches de la population ne facilitait évidemment pas la situation des notables locaux, élus à la tête de la commune en février 1790, avec le laboureur Marie Michel Lefebvre comme maire :

*« que peut faire une municipalité composée de huit personnes contre le grand nombre de la commune ? Quel est le devoir d'une municipalité, n'est-ce pas de maintenir le bon ordre de toute leur force, était-ce la force qu'il fallait employer ? »*¹⁹ se plaignirent les autorités de Gournay, mises en cause par le district de Compiègne, lors de l'affaire des pommes, à l'automne 1790. L'équipe municipale démissionna d'ailleurs en bloc le 14 novembre et le nouveau maire, le maître de poste

¹⁸ Début mars 1791, le maire Chevalier, donnant sa démission, se plaignit du faible nombre du citoyens actifs dans les assemblées électorales : « il n'y a que les manouvriers qui la plupart sont inactifs », déclara-t-il, attestant la mobilisation politique et sociale des éléments les plus populaires à Gournay au début de la Révolution.

¹⁹ Délibérations municipales de Gournay, 10 septembre 1790.

Adrien Chevalier, flanqué du procureur François Dagombert, devait à son tour jeter l'éponge le 6 mars 1791, pour être remplacé par Jean-François Bricart, suite aux nouveaux troubles au village, suscités à la fois par les conflits de propriété avec l'ex-seigneur, et le « mauvais serment » constitutionnel des curé et vicaire Chary et Ioret, en janvier 1791²⁰.

Au lourd contentieux social, opposant manouvriers et laboureurs, dans une communauté déjà passablement différenciée, s'ajoutait désormais un conflit **politico-religieux**, suscité par l'option des prêtres et la division des fidèles. Or Gournay n'était pas seulement un foyer de résistance réputée « aristocratique », avec la longue guérilla menée par le baron Baude Pont-L'abbé contre les « abus de propriétés » de ses anciens vassaux. C'était aussi un repaire de

²⁰ Le curé de Gournay, Nicolas Chary, déjà suspecté de connivence avec le seigneur dans l'affaire des pommes (le 25 octobre, des émeutiers avaient stigmatisé « l'indigne curé » qui les avait empêchés de sonner le tocsin), prêta, avec son vicaire Louis Ioret, le 16 janvier 1791, un serment assorti de restrictions qui les firent considérer comme des « réfractaires ». Ayant été déclaré démissionnaire, Chary fut remplacé par le Champenois Claude Pérey, aumônier du régiment du Berry stationné à Compiègne, qui fut élu le 8 mai 1791 à la cure de Gournay, où il fut reçu le 15.

« fanatiques », d'autant que le « mauvais serment » de Chary et Ioret avait fait école auprès de quelques proches confrères, à Rémy, Belloy, Francières, faisant tache dans un district où 80 % des séculiers étaient favorables à la Constitution civile du clergé²¹. Les liens entre ci-devant seigneurs et « réfractaires » semblaient accréditer la thèse d'un complot aristocratico-clérical, surtout à Gournay, où le presbytère, propriété des Pont l'Abbé, continuait d'abriter Chary et Ioret après leur éviction, posant d'ailleurs le problème du logement de leur remplaçant, le curé « jureur » Pérey. Les prêtres réfractaires avaient au village un noyau de partisans, animé par le maître d'école Emmanuel Thibaut, contraint de démissionner à la fin mai 1791²², mais qui devait être accusé, avec sa fille Euphrosine, de susciter de graves troubles religieux au printemps 1792²³.

²¹ Cf. notre thèse, *Recherches sur la question religieuse et la déchristianisation dans le district de Compiègne, 1789-1795*, U. de Paris I, 1981.

²² Délib. mun., 29 mai 1791. E. Thibaut fut remplacé par Pierre Forêt, dont le traitement annuel de 680 £, les congés - « un mois de vacances à la maison » et les obligations de maître d'école et cleric séculier « aux ordres de M. le curé, pour servir les messes journalières et autres devoirs », furent fixés par la délibération municipale du 2 octobre 1791.

²³ Cf. infra, délib. mun. du 25 avril 1792.

Au printemps 1791, les nuages s'accumulèrent. En avril, un nouveau conflit éclata avec le baron, à propos de la propriété des arbres de la grand'place de Gournay. Une assemblée générale de la commune, tenue le 11 mai, approuva toutefois un compromis avec le ci-devant seigneur, devenu plus conciliant. Mais à l'annonce de la fuite du Roi, le 21 juin, un véritable vent de panique souffla sur le pays, gagné par une sorte de nouvelle Grande Peur. La rumeur d'un complot fomenté par les nobles et les prêtres «réfractaires», incita la municipalité de Gournay, poussée par une grande partie des habitants, à opérer, le 23 juin, une vaine perquisition dans le château de Gournay, à la recherche de suspects, de fusils, de canons et de poudre²⁴. Tout au plus y trouva-t-on, comme à Hautefontaine, près de Pierrefonds, outre le baron, sa famille et sa maison, quelques curés «réfractaires» réfugiés temporairement, car ils craignaient pour leur vie²⁵.

²⁴ Délib. mun., 23 juin 1791. La Fédération du 14 juillet 1791 fut célébrée par une grand'messe et un serment civique.

²⁵ Nicolas Chary (1752-1833) émigré en septembre 1792, revenu dans l'Oise en 1800, termina sa carrière comme aumônier de l'hospice des pauvres de Beauvais, puis chanoine de la cathédrale. Louis Ioret, réfugié à Paris, aurait été victime des massacres de septembre 1792 à la prison des Carmes.

Troubles religieux dénoncés par un berger, à Gournay, le 25 avril 1792

«...et ledit jour, le conseil général de la commune, après avoir mûrement délibéré sur le parti à prendre dans les circonstances présentes rapport aux troubles qui agitent la paroisse et prenant en considération les plaintes formées de toutes parts et en particulier par François Bouchinet berger de ladite paroisse, sur l'action scandaleuse de sa fille endoctrinée par Euphrosine Bibaut, fille d'Emmanuel Bibaut, ci-devant clerc-séculier, Adélaïde et Charlotte Ferret, filles majeures de Jean-François Ferret, cabaretier et toutes trois demeurantes audit Gournay ; dont l'impiété s'est manifestée jusque dans le Temple du Seigneur. Ces malheureuses ayant eu l'audace de leur dire que pour satisfaire son père qui désirait qu'elle fit ses Pâques, elle pouvait se présenter à la table de la communion après les autres, sans confession, sans préparation, que Pérey, ce prêtre intrus et schismatique n'avait aucuns droits et que s'il en avait un, c'était de perdre toutes les âmes qui s'approchaient de lui et mille autres abominations qu'on ne développe pas ici, s'est déterminé à faire une visite à toutes les maisons suspectes, qui sont celles dud. Bibaut, dud. Fettet, Pracquin et de Lefebvre cabaretier, parce que ces maisons sont en relations avec les nommés Chary et Ioret anciens curés et vicaire et Chevalier curé de Francières, et autres qui les bercent d'une contre-révolution, qui leur prêchent une doctrine affreuse, qui sous prétexte de religion, se permettent les injures les plus atroces contre l'homme le plus vertueux, le plus respectable et le plus charitable des hommes, et dont la bonté si connue pour tous s'étend trop loin vis à vis de ces êtres méprisables et qui ne cherchent qu'à le faire égorger et nous priver d'un père, nous pouvons le dire et avec raison, c'est monsieur notre curé, contre l'auguste assemblée de France, qu'ils traitent de la manière la plus outrageante et la plus cruelle.

Alors la commune a requis force de la loi – ensuite sommes transportés dans les maisons susdites et avons trouvé quantité de lettres desd. Chary et Ioret, qui toutes ne respirent qu'animosité contre ledit Pérey et propos contre-révolutionnaires et dont le but est de se faire des prosélythes en troublant les consciences ; en répandant que la première communion des enfants faite dorénavant par led. Sr curé constitutionnel est une abomination, que les pères et mères en répondent et cent puérilités de cette manière. Etant sortis sommes transportés accompagnés comme avant dans les autres maisons annoncées sans rien y trouver. MM. Les administrateurs du directoire du district de Compiègne voudront bien prendre en considération cet arrêté de la commune et faire justice, autrement et avant peu le feu serait aux quatre coins de l'endroit²⁷ par les allées et venues de ces prêtres cités ci-dessus... »

(A.C., 1 D 1, Délib. mun. de Gournay)

²⁶ Vraisemblablement le laboureur Michel Pracquin, fermier et ancien procureur fiscal du seigneur Baude-Pont l'Abbé.

²⁷ Souligné dans le texte.

Gournay-sur-Aronde au secours de la *Patrie en danger*, 1792-1794.

La déclaration de guerre d'avril 1792, suivie de la proclamation de la *Patrie en danger* en juillet, puis de la chute de la monarchie, après l'insurrection parisienne du 10 août, ouvrit une toute nouvelle période pour Gournay comme pour toute la France en révolution.

De par sa situation géostratégique, le bourg se trouva rapidement impliqué dans un vigoureux effort de guerre, imposant la mobilisation patriotique des énergies, mais aussi bien des contraintes, avec l'inflation des réquisitions d'hommes, de chevaux, d'effets et de subsistances, tant pour l'armée que pour la capitale.

Avec la proclamation de la République par la Convention, le 21 septembre 1792, qui devait être le point de part du nouveau calendrier²⁸, les patriotes de Gournay eurent désormais le champ libre : les prêtres «réfractaires» s'étaient définitivement exilés au lendemain du 10 août et, le 10 septembre, la municipalité avait placé le château sous scellés (et vendu les pommes récoltées dans le parc...), suite au constat d'émigration du baron Baude-Pont l'Abbé.

²⁸ La Convention adopta, a posteriori, en octobre 1793, la «nouvelle ère républicaine», le début de l'an I, commençant à cette date symbolique, coïncidant avec l'équinoxe d'automne.

La commune pouvait ainsi appliquer, dès octobre-novembre 1792, la nouvelle législation d'août sur les biens communaux, dont une première fraction fut partagée entre les habitants en lots égaux avec tirage au sort, selon un mode anticipant d'ailleurs largement sur le décret montagnard de juin 1793, destiné à «démocratiser» la propriété²⁹.

L'élection municipale de décembre 1792, mobilisant seulement 64 votants, avait accordé le fauteuil de maire à S.P. Boucher, ci-devant lieutenant du bailliage seigneurial, flanqué de Cl. Dubois, procureur de la commune. Le curé constitutionnel Claude Pérey, élu notable municipal et officier d'état-civil³⁰

²⁹ 8,5 mines de terres labourables furent d'abord partagées le 7 octobre 1792 ; selon CAMUS, la municipalité décida, le 11 novembre, d'allotir les marais de la Prée et de la Maltote, attribuant 6 verges à chaque habitant (2,57 a.) à titre viager. La municipalité attendit toutefois le 17 messidor an II (5 juillet 1794) pour réunir une assemblée et «déterminer le mode de partage des marais et herbes», soit le gros des biens revendiqués par la commune, dont la propriété était désormais contestée par l'Etat, après le sequestre des biens de l'émigré Baude Pont l'Abbé. Cette affaire de partage des biens et usages communaux devait se poursuivre jusqu'à la fin du XIX^e siècle. (Mss. CAMUS, mairie de Gournay, et J. BERNET, article cité).

³⁰ L'état civil ayant été transféré des curés aux

appartenait à cette équipe «patriote» modérée, qui fut pourtant remise en cause dès le printemps 1793.

Après avoir proclamé la République et exécuté Louis XVI, «dernier roi des Français»³¹, la Convention, en butte à la coalition de presque toute la vieille Europe, se trouva confrontée à une nouvelle crise, suite aux défaites militaires en Belgique et aux troubles de l'ouest. Surmontant les réticences de son «côté droit» girondin, la majorité de l'Assemblée entreprit une vigoureuse reprise en main de la situation, en créant le Comité de Salut Public et en adoptant premières mesures de Terreur, dont nous trouvons un rapide écho à Gournay. ¹ Le 8 avril 1793, en effet, le notaire Sivé³², administrateur du district de Compiègne, opéra des perquisitions chez les principaux «suspects» du bourg : le maître de poste Chevalier, l'aubergiste L.A. Goulet, le laboureur L.M. Lefebvre, Ch. A. Marminia, marchand et le cultivateur F.M. Dufey, ex-greffier³³.

communes en septembre 1792, cette nomination (illégal) assurait la transition en douceur.

³¹ Nous n'avons pas de trace de la réaction des habitants de Gournay au lendemain de cet événement majeur.

³² Un des principaux «terroristes» compiégnois de 1793-1794 (cf. J. BERNET, «Un babouiste compiégnois ? le notaire Jean Baptiste Sivé (1766-1808)», *Annales Historiques Compiégnoises*, N° 67-68, 1997, p. 27).

³³ Délib. mun., 8 et 9 avril 1793.

Mais l'arrêté de désarmement visant ces notables fut aussitôt annulé par la municipalité, qui se déclara assurée du « *civisme distingué de ces mêmes personnes* ». Un mois plus tard la municipalité Boucher-Dubois remit sa démission, officiellement pour « indispositions » ; le nouveau maire élu, le 9 mai 1793, le marchand François Magny, avait été l'un des cinq incarcérés d'octobre 1790, au moment de « l'affaire des pommes »³⁴.

La nouvelle équipe manifesta un zèle civique certain, réglant le problème du logement du curé et du nouveau maître d'école, vendant les matériaux d'« une petite chapelle en ruines dans le cimetière » dévastée par des « malveillants »³⁵. Le 11 juin, la commune confisqua des grains des cultivateurs Pracquin et Dufey, accusés de fausse déclaration de leurs stocks³⁶, non sans provoquer de gros incidents au village reflétant les difficultés d'application de l'économie de guerre.

³⁴ Délib. mun. des 5 et 9 mai 1793. F. Magny fut élu avec seulement 25 voix, le procureur J. Bourdon par 35.

³⁵ Délib. mun., 2 juin 1793 – « elle ne servait plus qu'aux enfants pour jouer dedans ». Il s'agissait de l'ancienne église paroissiale de Gournay (cf. l'étude d'Aurélien GNAT dans le présent numéro).

³⁶ En attendant l'adoption du maximum général en septembre, le décret du 4 mai 1793 avait opéré les premières mesures de recensement et de « taxation » des bleds et farines.

Toutefois la position du maire Magny et des patriotes les plus « prononcés » de Gournay demeurait fragile, car le « parti » adverse restait puissant. On le vit à la fin de l'été 1793, lorsqu'il s'agit d'appliquer à Gournay l'arrêté pris le 30 août par les Conventionnels en mission dans l'Oise Collot d'Herbois et Isoré, ordonnant l'incarcération des « suspects » : Gournay n'aurait compté « ni suspect ni prêtre réfractaire » et la municipalité n'enregistra aucune dénonciation pour « incivisme » à la mi-septembre³⁷. En butte à une cabale, qui semble liée à l'application des premières mesures anticléricales, sinon déchristianisatrices³⁸ de l'an II, le maire Magny fut contraint de démissionner le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), « rapport aux troubles qu'avait occasionné plusieurs individus de la commune pendant l'assemblée, notamment par le citoyen Philippe Blangy manouvrier »³⁹. En revanche le procureur Bourdon resta à son poste et fut confirmé comme « agent national de la commune » le 6 nivôse (26 décembre

³⁷ Délib. mun., 13 et 15 septembre 1793.

³⁸ Notamment l'arrêté des Conventionnels Dumont-Levasseur du 25 octobre 1793 ordonnant la saisie des cuivres et métaux de l'église. cf. infra.

³⁹ Délib. mun. à la date indiquée. Il n'est pas interdit d'envisager une fronde de manouvriers manipulés en sous-main par leurs employeurs, les gros fermiers et laboureurs.

1793) « à raison de son intelligence et de son civisme ».

Toutes ces tensions au village avaient pour arrière-plan les contraintes de l'effort de guerre, pour lequel Gournay fut particulièrement sollicité, tout d'abord en combattants.

Le 16 mars 1793, les commissaires compiègnais venus opérer dans le bourg la fameuse levée des 300 000 hommes se réjouirent de son plein succès à Gournay, qui, ayant déjà donné 27 volontaires en 1791-1792, n'avait que 2 recrues supplémentaires à fournir ; or deux jeunes-gens s'offrirent, « par patriotisme » et « bonne volonté pour la paroisse » d'être « volontaires et non miliciens ... pour le temps que la guerre durera »⁴⁰. Cette heureuse initiative, peut être encouragée en sous main par quelque aide financière des habitants, évita l'organisation toujours périlleuse d'un tirage au sort au sein de la communauté des garçons de la paroisse, scénario qui avait pu donner lieu à bien des contestations, voire des « insurrections » dans les villages alentour⁴¹.

⁴⁰ Allusion au ci-devant et si impopulaire « tirage à la milice » de l'Ancien Régime.

⁴¹ Sans aller jusqu'au soulèvement vendéen, la levée des 300 000 hommes causa des résistances et des troubles dans l'Oise et le district de Compiègne, pour des raisons avant tout sociales, liées aux conditions du recrutement, comportant des exemptions pour les fonctionnaires et la faculté de remplacement contre finances, prime à la richesse.

Le succès incontestable et exceptionnel des premières levées de volontaires à Gournay, s'il fut interprété officiellement comme un signe de « patriotisme » de la commune, pouvait s'expliquer par le contact quotidien avec les militaires de passage sur la route des Flandres, mais aussi par une relative surpopulation locale, d'ailleurs perceptible dans les affaires de partage de biens communaux, où s'exprimait l'énorme « faim de terres » d'une majorité d'habitants, manouvriers, vigneron ou « désœuvrés ». Ainsi beaucoup de garçons de familles pauvres et (relativement) nombreuses, n'ayant pas de quoi se marier et s'établir, avaient pu être tentés par l'aventure militaire, attirés par les promesses racoleuses et les rasades de quelques sergents recruteurs peu scrupuleux.

Mais il semble bien que le plein de volontaires ait été fait à Gournay dès le printemps 1793 : lorsqu'il s'agit d'opérer, le 27 juillet, un complément de recrutement, de surcroît pour aller combattre « les brigands de Vendée », une séance de tirage au sort s'avéra nécessaire. Le jeune maître d'école Pierre Foré ayant prétendu s'y soustraire en se faisant passer pour vicaire, un billet ayant été « perdu », garçons contestèrent le résultat et refusèrent un second scrutin⁴².

⁴² Délib. mun. 27 juillet 1793.

Il n'est plus question du recrutement militaire au cours des mois suivants.

Si Gournay avait ainsi fait le plein des hommes dès 1793, le bourg devait être lourdement sollicité en matières de grains, fourrages, subsistances, tant pour les troupes de passage que pour les besoins de l'armée du Nord et l'approvisionnement de Paris (réquisition de 2 quintaux par charrue pour cette dernière, le 4 octobre 1793). La lourdeur de ces ponctions, l'organisation autoritaire à laquelle elles donnèrent lieu, avec le relais plus ou moins efficace de la municipalité, finirent par peser sur les habitants, et pas seulement sur les « gros » fermiers et laboureurs. De ce point de vue, l'ensemble de la population se souda pour refuser ces contributions en nature, au détriment de sa propre subsistance. L'« égoïsme », tant reproché aux gros exploitants par les autorités, était donc à tout le moins partagé par la grande masse et la solidarité villageoise déjoua en grande partie les vigoureuses mais impopulaires mesures nationales, au grand dam de la municipalité locale, prise entre le marteau des obligations supérieures et l'enclume de ses administrés.

On en eut une bonne preuve à l'automne 1793, quand un fort détachement de soldats de l'Armée Révolutionnaire parisienne⁴³, dirigé par le

⁴³ Armée intérieure citoyenne, légalisée en septembre 1793 et encadrée par des militants « sans culottes » hébertistes particulièrement « terroristes » et anticléricaux. (cf. R. COBB, *Les armées révolutionnaires*

jeune et bouillant Gaultier, un ci-devant se prétendant proche de Robespierre, vint séjourner à Gournay pour tenter d'imposer la discipline révolutionnaire, en particulier les réquisitions de grains, voitures et chevaux, aux fermiers récalcitrants (notamment un nommé Ferté). Les soldats parisiens, logés pendant quatre jours dans le bourg « aux dépens des riches » firent alors vainement appel aux « citoyens sans culottes » de la commune pour « leur prêter main forte ». Apparemment, les manouvriers locaux préférèrent éviter de se compromettre avec d'aussi encombrants militants de l'extérieur qui, de surcroît, se livrèrent à un vandalisme anti-féodal et anti-catholique systématique, en dépouillant l'église de tous ses ornements, et en forçant le curé Pérery à « abdiquer ses fonctions » - ces mesures de déchristianisation violente, comme nous le verrons, furent d'ailleurs loin de faire l'unanimité dans la paroisse⁴⁴.

Autre contribution majeure de Gournay à la guerre : l'installation d'un important **hôpital militaire** d'arrière au château, d'avril à décembre 1794, un établissement comptant plusieurs centaines d'hommes, souvent indisciplinés, dont certains provoquèrent l'incendie et la ruine du bâtiment principal.

instrument de la Terreur dans les départements», Mouton, Paris - La Haye, 1963.

* Délib. mun. 23 brumaire au 1er frimaire an II (13 au 21 novembre 1793).

Succès du recrutement militaire à Gournay au printemps 1793 :

(rapport du district au représentant en mission J. Isoré, de passage à Compiègne à la mi-avril 1793) :

« Le district de Compiègne a fourni 158 hommes de plus que son contingent, et spécialement les communes d'Estrées-Saint-Denis et Gournay-sur-Aronde.... Ces deux municipalités méritent les plus grands éloges, surtout Gournay (qui) ne renferme que des pauvres. Depuis le mois de juillet (1792), elle a été écrasée de passages de troupes, et elle n'a jamais laissé échapper une plainte, au contraire, les citoyens de cette commune, animés du meilleur esprit, ont veillé sans cesse au maintien de l'ordre, à la conservation des propriétés nationales et particulières " (elle s'est empressée de fournir des hommes habillés et équipés) " Ces braves gens sont bien pauvres ; la révolution leur vuide (sic) et personne ne la chérit plus qu'eux. Des secours de la Convention seraient à la fois un bien fait et une justice ».*

A.D. Oise, L 2 m, Délibérations du district de Compiègne.

* Allusion au château mis sous sequestre.

Envoi d'un détachement de l'Armée révolutionnaire parisienne à Gournay, 23 brumaire an II – 13 novembre 1793 :

« ... avertissons lesdits officiers municipaux (de Gournay) qu'ils seront traduits devant le tribunal révolutionnaire s'ils se permettent d'arrêter ainsi les réquisitions de Paris ; requérons les citoyens sans-culottes de la force armée de prêter main forte, aide et assistance à leurs frères de l'armée révolutionnaire et de traduire par devant nous ladite municipalité si elle s'opposait à nos ordres, donnons le pouvoir au commandant du détachement de l'armée révolutionnaire de faire toutes perquisitions dans les granges, greniers et autres lieux où l'on pourrait receler des subsistances, de visiter avec le plus grand scrupule, attention, les pailles déjà battues, pour voir si elles l'ont été telles qu'elles doivent l'être et traduire devant nous ceux qui se seraient rendus coupables à cet égard, et de détruire partout les traces de la féodalité et de la superstition ; ledit détachement sera nourri et logé, aux dépens des plus riches pendant 4 jours que durera sa mission ". J.M. Benoit Gaultier.

" J'a tes que la voiture de grains et trois chevaux ont été remis an ma présence, Battandier, comdt un dé tacheman de garde révolutionner " (sic)

A.D. Oise, L 2m, correspondance du district de Compiègne.

Troubles « fanatiques » du 8 germinal an III (28 mars 1795)

(La municipalité dénonce) « le rassemblement de la majeure partie des femmes et filles de cette commune au nombre de 200 environ » ... « afin de calmer s'il était possible l'effervescence qui nous a paru être prêt à éclater » le conseil enregistre la réclamation des clés de l'église : « cette demande nous parut étrange ; quel usage en voulez-vous faire, leur avons nous dit : c'est pour y faire faire dire la messe demain, que partout on la disait, notamment à Moyenneville, à Etré (sic), à Méry, et enfin dans toutes les communes des environs, et qu'elles voulaient absolument que la messe leur soit dite à Gournay ». Après leur avoir lu le décret du 23 ventôse, réglementant strictement l'exercice des cultes, dans le cadre d'une très rigoureuse séparation de l'Eglise et de l'Etat : « ... la rumeur générale s'est élevée en nous disant : c'est la clé qu'il nous faut, cependant qu'elles n'entendaient pas déroger à la loi ; nous leur avons observé que c'était déroger à la loi que d'exiger la remise des clés. Elles ont vivement renouvelé leur demande, que telle observation à cet égard était inutile et qu'elles emploieraient tout ce qui serait en leur pouvoir pour que la remise leur en soit faite. En conséquence pour éviter à un désordre qui pouvait être funeste, nous avons remise ladite clé, il nous a paru impossible même de la donner particulièrement à une personne et c'était à qui s'en emparerait ».

(Procès verbal de la municipalité, transmis au district de Compiègne)

L'échec de la «défanatisation» (1793-1795)

Le retournement de l'opinion villageoise et l'isolement des patriotes les plus «exagérés» ne s'expliquent pas par la seule opposition croissante aux contraintes de l'effort de guerre. La Terreur économique – et plus secondairement politique à Gournay – fut en effet intimement associée, aux yeux des villageois, aux mesures violentes de l'an II contre le culte catholique, ses édifices et ses «ministres». Si leur sort put laisser dans un premier temps une partie des habitants indifférents, les intrusions réitérées de l'Armée révolutionnaire parisienne ou d'émissaires du district furent de plus en plus vécues comme des agressions insupportables, et la communauté finit, là aussi, par se rassembler autour de la minorité réputée «fanatique».

Signes de cette évolution : l'échec presque immédiat des cultes civiques instaurés pour faire «oublier» l'ancienne pratique, qui avait cessé à Gournay depuis l'abdication (et non pas l'abjuration), notoirement forcée du curé Pérey, le 21 novembre

⁴⁵ Outre le séjour des 23-27 brumaire an II (13-17 novembre 1793), l'Armée Révolutionnaire parisienne refit une incursion musclée à Gournay le 16 décembre, avec un détachement de 5 hommes accompagnant le commissaire du district Roger.

1793⁴⁶. Gournay célébra en effet fort patriotiquement, le 10 nivôse (30 décembre 1793), la reprise de Toulon aux Anglais et les victoires «contre les rebelles de Vendée», mais, le 12 germinal (1er avril 1794), l'agent national du district Bertrand stigmatisa à son passage le «non respect» du nouveau calendrier républicain : «*Il n'y a point de loi, citoyen collègue qui ait regardé comme un délit le repos pris les vieux dimanches, en conséquence je ne regarde point comme réfractaire à la loi celui qui a la bêtise de se reposer ce jour là. Mais un patriote ne regarde point comme républicains ceux qui tiennent à de vieilles habitudes, ceux qui n'extirpent point tout levain de l'Ancien régime, ils sont tout au moins suspects ces gens-là*... ».

Il faut attendre toutefois la Convention thermidorienne et les circonstances sociales difficiles du printemps de l'an III, marqué par

⁴⁶ Ce dernier avait simplement déclaré «se soumettre aux lois républicaines» et renoncer à l'exercice de ses fonctions «tant que le peuple qui m'a appelé pour l'instruire de cette même religion que je professe et la république l'exigeront». Parti le 17 nivôse (6 janvier 1794) comme aumônier auprès de l'armée de Moselle, ce prêtre d'origine champenoise fut signalé à Neustadt le 8 pluviôse (29 janvier). Le district le poursuivit vainement pour «fanatisme».

⁴⁷ A.D. Oise L 2 m, correspondance du district de Compiègne. Mêmes lamentations de Bertrand, le 12 messidor an II (30 juin 1794).

l'effondrement de l'assignat et une très difficile soudure, pour que les fidèles manifestent bruyamment leur volonté de restauration du culte catholique. L'émeute du 8 germinal (28 mars 1795⁴⁸, à l'instigation de 200 femmes, imposa aux autorités la réouverture de l'église pour les cérémonies catholiques, d'abord sans prêtre, puis dès la mi juin, avec avec le concours de L.F. Patard, ancien curé de Therdonne, en attendant le retour d'un «bon prêtre», c'est à dire «réfractaire»...

Conclusion

Ainsi «Gournay la révolutionnaire» de 1790 renouait pour une part, cinq ans plus tard, avec un «bon vieux temps» clérical, sinon royal et seigneurial, assurément mythifié par les habitants, las des épreuves successives apportées par une demi-décennie de révolution puis de guerre. L'esprit contestataire n'a certes pas disparu dans les domaines intéressant directement les villageois, comme les questions de biens communaux, d'impôts ou de chasse. Mais les complexes fluctuations politiques de la période avec leurs répercussions locales, les ont forcément échaudés, tandis que la lassitude de la guerre et de ses effets économiques, sources de bien des pénuries et misères, les incitait à réclamer de plus en plus fort un régime de stabilité, d'ordre et de paix victorieuse, qu'ils penseront trouver avec Bonaparte.

⁴⁸ Cf. texte supra, p. 14.